

Je vous informer qu'un Conseil Municipal aura lieu suite au Décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le

**Vendredi 9 juin 2023, à 19 heures, en salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour est le suivant :

I) Délibérations

1. Convocation du Collège Electoral – Renouvellement le 24 septembre 2023 des mandats des Sénateurs dans le département de la série 1 figurant au tableau n°5, annexe au Code Electoral, ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle Calédonie et à Saint-Pierre et Miquelon – Désignation des délégués et suppléants

Une convocation vous parviendra ultérieurement, mentionnant les points qui seront présentés lors d'un second conseil municipal qui aura lieu le même jour à 20 heures.

Je vous prie de croire, , à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Samy DAMERGY